



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question écrite n° 27412

Texte de la question

M. Jean-Claude Viollet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inquiétudes nombreuses qu'a pu faire naître l'annonce d'une nouvelle réforme de la formation des enseignants. D'après les informations diffusées jusqu'à ce jour, le concours de recrutement des enseignants aurait désormais lieu au milieu de la cinquième année d'université, en master 2, et la prise de poste s'effectuerait dès la rentrée suivante, avec un simple « compagnonnage » par des professeurs expérimentés, après qu'aient été diffusés quelques éléments de formation professionnelle, durant les quatre à cinq mois séparant les résultats du concours de l'entrée en fonction. Ainsi, au-delà du fait que l'État, en reculant d'un an l'entrée dans la carrière, réaliserait de substantielles économies, dont partie pourrait être utilisée pour la revalorisation de la situation des enseignants débutants, cette réforme, en transférant aux universités la formation des enseignants, pourrait faire craindre la fermeture rapide de très nombreux IUFM. Ce faisant, elle ne manque pas d'interroger sur le cadrage national des masters préparant à l'enseignement, qui, pour nécessaire qu'il soit, entrerait en contradiction avec l'autonomie des universités, ce qui pourrait conduire à des disparités dans la formation initiale des enseignants appelés à intervenir sur l'ensemble du territoire national, au risque de se retrouver devant un corps enseignant émietté, et une école de la République sans unité. Mais elle ne peut également qu'inquiéter sur le contenu même de la formation professionnelle dont bénéficieraient alors tant les enseignants du primaire que les professeurs de lycée ou de collège, au moment où les uns et les autres doivent faire face à des situations de plus en plus complexes, qui ne peuvent, au-delà d'une formation disciplinaire indispensable, être appréhendées et *a fortiori* maîtrisées après s'être seulement vu délivrer quelques « recettes » du métier. De ce point de vue, les IUFM constituent d'ores et déjà, dans l'université, et dans le processus d'alternance existant, le cadre le plus adapté à l'apprentissage du métier d'enseignant, le lieu institutionnel par excellence pour le développement de la réflexion pédagogique, permettant l'élaboration, la diffusion et l'application de recherches nationales et internationales dans les didactiques des disciplines, les sciences de l'éducation, la psychologie et les autres sciences humaines. C'est pourquoi il lui demande de lui indiquer ce qu'entend mettre en oeuvre le Gouvernement pour assurer la formation pédagogique - initiale et continue - des enseignants, de lui préciser quelle place occuperont désormais les IUFM dans ce nouveau dispositif de masters professionnels, et comment il entend, sur ce sujet, conduire l'indispensable concertation, avec l'ensemble des parties prenantes, pour assurer la réussite d'une telle réforme, qui, s'inscrivant nécessairement dans la durée, ne saurait faire l'objet de décisions précipitées et non partagées.

Texte de la réponse

Lors du conseil des ministres du 2 juillet 2008, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ont présenté une communication relative à la réforme du recrutement et de la formation des enseignants des premier et second degrés. À compter de la session 2010, les enseignants devront justifier de l'obtention d'un diplôme de master pour pouvoir être recrutés à titre définitif à l'issue des nouveaux concours de recrutement. Tout étudiant inscrit en deuxième année de master ou ayant déjà validé celui-ci pourra donc se présenter aux nouveaux concours de recrutement. Pour préparer les

étudiants à leur futur métier, les universités proposeront des parcours de master adaptés avant la fin de l'année 2008. En tant que composantes des universités, les IUFM participeront aux parcours de master qui seront mise en place. C'est bien fortes des acquis des IUFM en matière de formation professionnelle des enseignants que les universités pourront construire des parcours de masters pertinents et innovants, qui répondent non seulement aux attentes des étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement, mais également à celles de l'État qui emploiera les lauréats des concours.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Viollet](#)

Circonscription : Charente (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27412

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 juillet 2008, page 6066

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9778